



Compte rendu de séance du conseil d'administration

Année scolaire 2020-2021

Séance du **05 novembre 2020**

Etaient présents :

MEMBRES DE DROIT : Nicolas SAMBUSSY, Principal et Président du conseil d'administration, Florence PEYROU, Principale adjointe, Cécile VIGNAU, Gestionnaire, Evelyne PONS, CPE, ~~Patrick SAVARY, Directeur de SEGPA.~~

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : Marc CABANE, Annie ~~HILD,~~ Nejia BOUCHANNAFA, Françoise MARTEL.

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE (suppléants) : André ~~ARRIBES,~~ Monique ~~SEMAVOINE,~~ Clarisse ~~JOHNSON-LE LOHER,~~ Hamid ~~BARARA.~~

PERSONNALITE QUALIFIEE : ~~Alain DUBOURG~~

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Noëlle DUPRE, Fabienne VITTONATO, Sophie GOSSELIN, Aurélie BONNIFET, Julie THOMAS, Marie-Agnès DAVILA, Véronique SEGONS.

PARENTS D'ELEVES (suppléants) : ~~Julie LUZZATO, Violaine CORNU, Colette MAGNOU-NOUGUE, Thierry GALLERAND, Sophie JOVOVIC-PEYRIDIEU, Laurence SAYOUS-DUPONT, Michel RIETSCH.~~

REPRESENTANTS DES ELEVES : Ewen RIOU, Lucile GOURLAY, Arthur CHABROL.

ELEVES (suppléants) : ~~Margaux NERON, Shanna DIAS, Audrey SUAREZ.~~

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) : ~~Géraldine DUCOS, Mathias GIBERT, Isabelle LARROUY, Caroline MOLENAT, Véronique DELACROIX, Ewa LATUSZYNSKA, Olivier DOMENGINE.~~

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : ~~Aurélia MAKDESSI, Thierry MAUGER, Caroline NICLOUD, Matthieu BERTRAND-DESBRUNAIS, Fanny CARROF-FERRY, Karine DIAZ, Sylvain BOCHER.~~

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES : Emilie GOUJON, Monica DOMINGUEZ, Saloua AMOR-CALVO.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES (suppléants) : ~~Hélène LUCBERNET, André OMPRARET, Olivier GUERRE.~~

INVITE : Fanny CHABOUD (Secrétaire de direction), Hélène LUCBERNET, André OMPRARET.

Total des membres du conseil : 30 Quorum : 16 Membres votant : 27

Monsieur SAMBUSSY, Président du conseil d'administration ouvre la séance à 18h07.

Il remet la liste d'émargement.

Monsieur le Président du conseil félicite les nouveaux membres de l'assemblée et remercie l'ensemble des participants de leur implication au sein du collège. Il précise que nous procédons à un CA distancié du fait de la situation sanitaire actuelle.

Monsieur le Président du conseil propose ensuite un tour de table afin que chacun puisse se présenter puis il explique le principe du quorum (nombre minimum de membres présents pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer) : ici, il faut 16 personnes a minima pour délibérer sur 30 membres élus (soit la moitié +1).

Secrétaire de séance : Mme Bonnifet pour la FCPE.

Adoption du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2020

Monsieur le Président du conseil demande s'il y a des questions sur ce PV. Pas de question.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour adopter le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2020.

Membres présents au moment du vote

27

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
15		12	

Total

15

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2020 est adopté.

Monsieur le Président du conseil procède à la présentation de l'ordre du jour proposé :

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Règlement intérieur du conseil d'administration
- 2- Répartition des membres dans les différentes instances
- 3- Protocole de continuité pédagogique
- 4- Voyages scolaires (information)
- 5- Composition de la commission d'appel d'offres
- 6- Tarifs (pour rappel)
- 7- DBM (Décision Budgétaire Modificative) pour vote
- 8- Subventions pour information
- 9- Questions diverses

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'adoption de l'ordre du jour ainsi défini.

Membres présents au moment du vote

27

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27			

Total

27

L'ordre du jour est adopté.

1- Règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur le Président du conseil présente le Règlement intérieur du conseil d'administration et précise qu'il est proposé sans modification par rapport à l'an dernier.

Il rappelle qu'il est possible pour les membres du CA de demander un vote à bulletin secret à la place du vote à main levée mais aucun membre ne le souhaite.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'adoption du règlement du conseil d'administration sans modification :

Membres présents au moment du vote

27

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27			

Total

27

Le règlement du conseil d'administration est adopté.

2- Répartition des membres dans les différentes instances

Monsieur le Président du conseil présente la répartition des membres dans les différentes instances. Il remercie chacun pour le travail préparatoire effectué en amont pour gagner du temps (les membres se sont répartis à l'avance).

Monsieur le Président du conseil présente donne des précisions sur les différentes instances et valide la répartition des membres.

- La commission permanente : elle instruit les questions les plus complexes avant le conseil d'administration. Elle a lieu au moins une fois par an en février.
- Le conseil de discipline : il sert à étudier la situation des élèves qui ont commis des fautes graves au sein de l'établissement dans l'irrespect du règlement intérieur.
- La commission d'hygiène et sécurité : elle a pour mission de contribuer à la protection et à la sécurité des personnes et des élèves.
- Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (non lié au CA) : c'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté, à la santé et de prévention de la violence.

Les tableaux de répartition sont publiés en annexe.

Monsieur le Président du conseil précise que toutes les invitations et documents seront envoyés en amont pour les étudier. Si un conseil de discipline est convoqué, les documents sont consultables plusieurs jours en amont au secrétariat de direction.

3- Protocole de continuité pédagogique

Monsieur le Président du conseil présente le protocole de continuité pédagogique. Il a été étudié et amendé en conseil pédagogique avant les congés du mois d'octobre.

Il permet d'affiner les processus de transmission du travail aux élèves en cas de décision de fermeture totale ou partielle du collège. Il propose des liens vers des tutoriels vidéo pour les parents, les élèves et les professeurs. Il donne des éléments d'information et des modes d'emploi, notamment pour l'utilisation de Pronote. Il prévoit aussi le retour du dispositif d'édition des travaux pour les élèves qui ne seraient pas équipés d'ordinateur. Si une fermeture devait avoir lieu, Monsieur le Président du conseil et l'équipe éducative espèrent pouvoir rapidement identifier et lister les élèves qui n'ont pas d'outils informatiques chez eux.

Monsieur le Président du conseil rappelle que la mairie de Pau a aidé en deuxième partie du premier confinement pour acheminer le travail à effectuer auprès des élèves. Il indique qu'il faudrait cependant améliorer le retour des travaux des élèves qui étaient peu nombreux.

Monsieur le Président du conseil souligne le maintien de Pronote comme outil central de communication et d'échanges.

Question d'un parent : comment redire et faire comprendre aux élèves que le travail à la maison n'est pas une option et qu'il est obligatoire ? Cela n'est pas précisé dans le protocole pédagogique.

Réponse de Monsieur le Président du conseil : il rappelle que ce document est à destination des professeurs, et non à destination des familles et des élèves. Il indique qu'il y aura d'autres documents spécifiques vulgarisés pour les élèves et familles, le cas échéant.

Questions d'un parent : que faire en cas de problème de connexion pour envoyer ou récupérer les travaux ? Comment bien équiper tout le monde (professeurs, familles) pour assurer la continuité pédagogique ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil : il rappelle que le collège reste ouvert et que certains professeurs se déplacent afin de rapporter les travaux. Le collège ne ferme jamais complètement pendant le confinement.

Question de Madame Dupré : des tablettes étaient prévues pour les élèves par le conseil départemental, ont-elles été distribuées ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil : Au premier confinement, le conseil départemental a fourni 30 ordinateurs. Il a été fait le choix de les répartir auprès des élèves qui avaient une connexion internet mais pas d'ordinateur. Aujourd'hui, il y a une possibilité de dotation de la part du département pour les élèves boursiers à taux 3. Un recensement de ces élèves doit être effectué rapidement.

Question de Madame Gosselin : si un nouveau confinement devait avoir lieu, des liens pour les tutoriels sont-ils prévus pour les parents ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil : oui des liens sont proposés sur le site internet, sur Pronote et sur les documents élèves et parents.

Questions de Madame Dupré : qu'en est-il pour les élèves d'UPE2A ? Quelles spécificités sont mises en place pour leur bonne compréhension ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil et de Madame Pons : une impression systématique des documents est prévue et certains élèves ont eu un ordinateur. Par ailleurs, un suivi téléphonique a été mis en place par la vie scolaire et Parcours jeunes.

Intervention de Madame Larrouy : le plus important est de maintenir un lien social avant tout. Le suivi pédagogique est secondaire. Il y a eu aussi une aide des deux services civiques pour la mise en place d'un contact téléphonique car certains élèves ont rencontré des problèmes d'accès à internet. Une demande est formulée envers le conseil départemental ou mairie pour une action sociale : fournir des clés 4G aux élèves pour qu'ils puissent avoir un accès internet.

Précision de Monsieur le Président du conseil : cela est prévu dans le dispositif du conseil départemental en plus des ordinateurs.

Intervention de Madame Larrouy : elle fait part de son constat, à savoir que le confinement semble avoir été bénéfique pour les élèves d'UPE2A qui maîtrisent mieux l'outil informatique depuis le confinement ; c'est un aspect positif pour les élèves qu'il faut souligner.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'adoption du protocole de continuité pédagogique.

Membres présents au moment du vote

27

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27			

Total

27

Le protocole de continuité pédagogique est adopté.

4- Voyages scolaires (informations)

Monsieur le Président du conseil rappelle que les voyages scolaires sont suspendus car les conditions sont incertaines. Les compagnies d'assurance ne couvriraient pas les annulations liées à l'épidémie de COVID-19. Seul le séjour nature de 4^{ème} pourrait être maintenu car les conditions d'hébergement sont adaptées (elles ne brassent pas les populations). Mais pour le moment tout est interdit par le préfet.

A la place, des sorties à la journée seront proposées dans la mesure du possible (une par cohorte). Monsieur le Président du conseil précise qu'il reviendra sur ces projets quand ils seront affinés.

6^{ème} : Sortie scolaire à Eauze

5^{ème} : Arts et Moyen-âge à Mauvezin

4^{ème} et 3^{ème} : pas de thème pour le moment

5- Composition de la commission d'appel d'offres (CAO) 2021

Rappel de Madame Vignau : quand on effectue des achats dans un collège comme le nôtre, il y a des règles du droit public à respecter. A partir de certains seuils de dépenses, la législation impose de procéder à des marchés publics et à constituer une commission d'appel d'offre. Le collège passe par un groupement d'achat inter-établissements pour certains produits comme les achats alimentaires.

Attention : les travaux du collège (comme les façades) sont financés par le Département, cela ne relève pas de la comptabilité du collège.

Monsieur le Président du conseil explique que la composition de la CAO comporte 6 titulaires et 6 suppléants. La composition est soumise au volontariat des membres du CA.

Les titulaires : Monsieur Sambussy, Madame Vignau, Monsieur Gibert, Madame Lucbernet, Madame Nicoud et Madame Molenat.

Les suppléants : Madame Peyrou, Monsieur Savary, Madame Vittonato, Madame Goujon, Madame Amor Calvo et Madame Dominguez.

Le tableau de composition est joint en annexe.

Madame Vignau indique que les réunions ont lieu en journée.

6- Tarifs pour rappel

Monsieur le Président du conseil présente pour rappel les tarifs en vigueur en cas de dégradation. Ces tarifs n'ont pas changé par rapport à l'an dernier. Le document est joint en annexe.

Intervention de Madame Larrouy : elle trouve que le prix du carnet de correspondance est élevé (10 euros).

Réponse de Monsieur le Président du conseil : Oui, car c'est presque le coût réel, coût qui n'a pas changé depuis plusieurs années.

Précision de Madame Vignau : les carnets ont rarement besoin d'être remplacés. Il y en a une vingtaine par an environ.

Questions de Madame Larrouy : les élèves doivent-ils toujours payer le carnet s'il faut le remplacer ? Cela dépend-il des circonstances (dégradation volontaire ou pas, perte du carnet) ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil : les élèves ne doivent payer les frais que lors de dégradations volontaires et un stock est prévu en cas de dépannage.

7 – DBM pour vote

Monsieur le Président du conseil explique qu'un prélèvement de 60 000€ est nécessaire sur le fonds de roulement (5 000€ pour le service AP, 14 000€ pour le service ALO, 41 000€ pour le SRH) pour boucler sereinement l'exercice sur les services restauration et ALO (Administration et Logistique). La demi-pension étant facturée sur service fait et à cause du confinement, les recettes estimées n'ont pas été perçues.

Intervention de Madame Vignau : le fond de roulement du collège est confortable, il y avait 157 850 euros au 1^{er} janvier 2020. 20 000 euros ont été déjà prélevés pour équiper le collège dans le cadre du protocole sanitaire (gel, distributeurs...).

Ce nouveau prélèvement permet d'anticiper les besoins de fin d'année. Tout l'argent ne sera pas forcément dépensé. Après le prélèvement des 60 000 euros, il resterait encore environ 77 000 euros sur le fond de roulement (61 jours de fonctionnement, ce qui est conforme aux règles du conseil départemental 64).

Question de Madame Dupré : comment le collège s'organise au niveau des prévisions et des stocks des denrées alimentaires avec la possibilité d'un reconfinement ?

Réponse de Madame Vignau : le chef travaille à flux tendu pour le frais et gère au plus près l'épicerie.

Intervention de Madame Larrouy : beaucoup d'élèves ont eu besoin d'avoir les exercices sur papier durant le confinement d'où l'utilisation massive de papier pendant cette période.

Précision de Monsieur le Président du conseil : l'organisation ne permettait pas de faire du tri dans les travaux pour les élèves. L'édition s'est faite de façon globale pour tous les élèves d'une même classe ce qui induit forcément un coût au niveau papeterie.

Question de Monsieur Ompraret : les agents pourraient-ils être équipés de visière ?

Réponse de Madame Vignau : l'équipement des agents est fourni par la collectivité et il est géré au sein du collège par Madame Brouste. Des visières ont été achetées pour les professeurs de langues ou pour les professeurs qui travaillent avec les élèves non francophones. Elles ne sont pas adaptées pour la plonge. Pour cela, il faudrait consulter Madame Brouste pour une commande de protection individuelle.

Intervention de Madame Larrouy : les visières seules ne protègent pas assez les professeurs.

Réponse de Madame Vignau : il semble que cela ne soit pas forcément adapté en effet. Il faut doubler avec le masque.

Intervention de Monsieur le Président du conseil : il guette une dotation de masques transparents par l'Education Nationale.

Intervention de Madame Martel : quelques masques transparents ont été donnés dans certains établissements accueillants des élèves avec une déficience auditive.
 Question de Madame Bonnifet : serait-il envisageable de doter le collège de micros ? Cela pourrait aider les élèves car on ne peut plus lire sur les lèvres avec le masque.
 Réponse de Monsieur le Président du conseil : cela n'est pas prévu ni par le collège ni par la collectivité. Le coût serait trop élevé. La piste privilégiée, à moyen terme, reste les masques transparents.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote du DBM.

Membres présents au moment du
 vote

27

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27			

Total

27

Le DBM est adopté.

8 – Subventions pour information

Monsieur le Président du conseil explique que dans le cadre du fonds social collégien, le collège a perçu 10 713€ pour aider les familles défavorisées notamment pour l'accès à la demi-pension. Les demandes d'aide sont centralisées par l'Assistante sociale Madame Lavignasse (son bureau a été transféré à côté du bureau de Monsieur Savaray en raison des travaux).

Le collège a également perçu des fonds du conseil départemental pour la valorisation d'un projet SEGPA (1 000€), pour Collège au cinéma (855€), pour les actions conduites dans le cadre du PAEC 2020 (7 200€) et pour l'aide aux transports (section sportive, 500€).

Monsieur le Président du conseil remercie le Conseil départemental représenté par Monsieur Cabane ce soir.

Question de Madame Larrouy : qu'en est-il du reliquat du fonds social collégien de l'an dernier ?

Réponse de Madame Vignau : le collège n'a rien touché en 2020 car il y avait un reliquat des années précédentes donc cette dotation arrive à point nommée.

Monsieur le Président du conseil précise que cette dotation était attendue avec impatience.

Intervention de Madame Larrouy : elle trouve la dotation de 10 713 euros un peu juste.

Réponse de Monsieur le Président du conseil : le Rectorat suit cela de près.

9 – Questions diverses

Les parents souhaitent lire le communiqué qu'ils ont rédigé et adressé au collège durant les vacances de la Toussaint suite à l'assassinat de Samuel Paty.

Madame Dupré procède à la lecture :

C'est avec une grande émotion que nous tenons à faire part à la communauté éducative du collège Jeanne d'Albret de notre effroi suite à l'assassinat d'un professeur du collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine.

En tant que parents d'élèves, nous souhaitons aussi témoigner notre soutien plein et entier aux enseignants qui, tous les jours, assurent l'enseignement à nos enfants des valeurs de laïcité et les éveillent à la liberté de conscience et d'expression dans un esprit de tolérance et de respect de la culture de chacun. Le rôle des enseignants et du personnel du collège dans la transmission des valeurs fondamentales de l'Ecole Républicaine est essentiel pour nous.

Enfin, par ce communiqué, les deux groupes de parents d'élèves BPE et FCPE du collège souhaitent exprimer leur disponibilité pour s'associer à toute action qui serait initiée dans le collège suite à cet événement.

Précision de Monsieur le Président du conseil : ce communiqué a été transmis assez tôt et relayé durant les vacances. La communauté du collège Jeanne d'Albret a été largement représentée le dimanche 18 octobre lors du rassemblement sur la place Clémenceau (professeurs, parents, élèves). Ce communiqué a fait chaud au cœur de l'ensemble des personnels travaillant au collège et Monsieur le Président du conseil remercie chaleureusement les parents pour ce communiqué. Il précise que les parents seront associés aux réflexions pour la suite.

Question de Madame de Dupré : les parents ont besoin d'information sur les travaux en cours au collège. Quels sont les conséquences sur le quotidien ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil : il y a un transfert salle à salle (équivalent parfait) dans les bâtiments modulaires qui durera toute l'année scolaire.

Précision de Madame Vignau : 18 mois de travaux sont prévus en 3 phases. Cela représente un coût de 2 millions d'euros pour la collectivité.

Parallèlement, à cause du protocole sanitaire renforcé, on procède comme en début d'année c'est-à-dire qu'une salle est attribuée à une classe. Dans les bâtiments modulaires, on retrouve les classes de 3^{ème}, les dispositifs, les salles de SVT. On reviendra aux va-et-vient des élèves à la fin du protocole sanitaire renforcé.

Précision de Madame Peyrou : les emplois du temps et les salles sur Pronote correspondent au moment où le protocole sanitaire renforcé n'est pas mis en place.

Précision de Monsieur le Président du conseil : la même démarche sera appliquée pour l'an prochain. Des sanitaires sont disponibles dans les bâtiments modulaires.

Précision de Madame Vignau : les salles des bâtiments modulaires sont meublées avec du mobilier ainsi que des vidéoprojecteurs neufs. Des lampions ont été installés pour que les élèves puissent se déplacer correctement même quand il fait sombre.

Question de Madame Larrouy : pourrions-nous garder les vidéoprojecteurs neufs ?

Réponse de Madame Vignau et de Monsieur le Président du conseil : on y travaille !

Question de Madame Dupré : comment respecter correctement les gestes barrière avec 30 élèves par classe ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil : le seul problème que l'on rencontre est la distanciation car elle n'est pas possible matériellement, mais on doit accueillir tout le monde pour le moment. Cela va peut-être changer dans les semaines à venir. Cependant, les salles sont aérées régulièrement, les portes restent ouvertes, du gel est mis à disposition et le lavage des mains est renforcé avant la cantine. Pour la restauration scolaire, on organise un passage par classe, les élèves sont quatre à table. L'infirmière est présente dans le réfectoire. Par ailleurs, le collège est un des derniers à vérifier la température des élèves tous les matins à l'entrée et les familles sont immédiatement contactées si un élève a de la température.

Question et information de Madame Larrouy : l'aération des salles est faite avec attention, mais quel sera l'impact sur la facture d'électricité à l'approche de l'hiver ? Par ailleurs, il faut souligner le fait que les collègues qui ont besoin de salles spécialisées n'ont pas les conditions optimales pour travailler en ce moment et ils prennent sur eux pour rendre les conditions correctes.

Réponse de Monsieur le Président du conseil : les difficultés sont réelles et malgré tout, tout le monde joue le jeu sans aucune plainte et fait de gros efforts. Un changement de salle est annoncé dans le prochain DLAL (D'un Lundi A L'autre). Les professeurs d'EPS doivent aussi s'adapter énormément en raison des travaux.

Remarque d'un parent : les élèves se sont plaints du froid dans les bâtiments modulaires.

Intervention de Madame Larrouy : elle indique qu'il a pu faire froid au début de la semaine mais que le chauffage fonctionne correctement à présent.

Monsieur SAMBUSSY remercie les membres du conseil d'administration présents et en particulier Marc CABANE, Nejia BOUCHANNAFA, Françoise MARTEL.
Le prochain conseil d'administration aura lieu fin novembre pour la présentation du projet du budget 2021.

La séance est levée à 19h30.

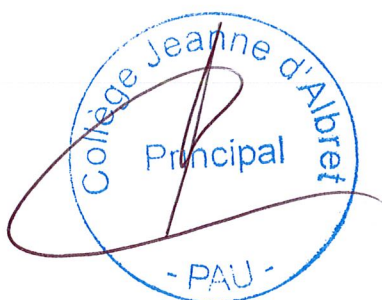
Compte-rendu validé par le Conseil d'administration en séance du

Le Président

La secrétaire de séance

Nicolas SAMBUSSY

Madame Bonnifet



A handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.